

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLU

Pays d'Aubagne
et de l'Étoile

LA METROPOLE

AUX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1. Planche Eau

PLANCHE

8

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1

1:2 000

N

Tableau d'assemblage

		1				
	2	3	4			
5	6	7	8	9		10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29	30
	31	32	33	34	35	36
	37	38	39	40		
41	42	43				
44	45	46			55	56
47	48	49	50		57	58
	59	60			61	62
51	52				63	
	53				64	
54						

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

Aléa très fort

Aléa moyen à forte hauteur

Aléa moyen

Aléa faible

Aléa résiduel

PPR + Côte des plus hautes eaux (PHE) en mètres (référentiel NGF)

Porter à Connaissance - PAC Huveaune

CLASSE RUISSELLEMENT

Classe

R = Renouveler / I = Intensifier / P = Prolonger

M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet

Serres et tunnels agricoles autorisés

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

ZS de priorité 1 (P1)

ZS de priorité 2 (P2)

ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

Périètre de protection immédiate

Périètre de protection rapprochée

Fond de Plan

Parcellaire

Bât dur

Bât léger

Élément de repère

Planche ou Plan d'eau

Cimetière